

36

UPR 13, le 22 mai, 2012, am

Recommandations par le Canada

La Tunisie

Question

Le gouvernement tunisien a dénoncé publiquement les attaques et l'intimidation à l'encontre de minorités religieuses en Tunisie et s'est engagé à protéger les droits des membres de ces groupes. La délégation de la Tunisie peut-elle donner au Canada quelques exemples de stratégies et d'initiatives mises en place pour concrétiser cet engagement, et peut-elle nous dire quels ont été les résultats à ce jour?

Recommandations

Le Canada recommande que :

1. la Tunisie veille à ce que la nouvelle constitution consacre le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, sauf dans la mesure où il est nécessaire de protéger les droits fondamentaux et les libertés des autres;
2. la Tunisie veille à ce que les policiers et les agents chargés de la sécurité reçoivent une formation adéquate sur les droits de la personne et des consignes claires en ce qui concerne leur devoir de respecter en tout temps les droits de la personne, y compris le droit à la liberté d'expression, d'association et d'assemblée pacifique;
3. la Tunisie abroge les lois discriminatoires à l'encontre des femmes, conserve le Code du statut personnel et veille à ce que les droits énoncés dans le Code de la femme soient consacrés dans la nouvelle constitution.

Observations (Si le temps le permet)

Nous saluons les mesures concrètes prises par la Tunisie afin de ratifier des traités internationaux en faveur des droits de la personne. La rédaction en cours de la constitution nationale fournit une excellente occasion de veiller à ce que le droit national tunisien concorde avec les obligations internationales.

Il faut se réjouir des messages publics diffusés par le gouvernement actuel afin de célébrer le pluralisme tunisien. La promotion constante de l'inclusion, sans distinction de race, de couleur, de religion, d'origine ethnique, de sexe ou d'orientation sexuelle, est le signe d'une société déterminée à veiller au respect des droits de la personne de tous, sans discrimination d'aucune sorte.

Le Canada salue les efforts du nouveau gouvernement en faveur des droits des femmes et de la promotion de l'égalité entre les sexes en Tunisie. Toutefois, depuis la fin de la révolution, nous constatons, avec préoccupation, l'augmentation des agressions verbales et physiques à l'encontre de groupes de défense des droits des femmes et de femmes qui s'opposent ouvertement à la doctrine islamiste. À cela s'ajoute l'intimidation de femmes qui fréquentent les universités. Le Canada attache une grande importance à l'égalité entre les sexes et à la prévention de la discrimination et de la violence contre les femmes, de sorte qu'il demande au gouvernement tunisien de remédier à ce genre de situations, qui témoignent d'une montée de l'intolérance dans la société tunisienne.